

**Conférence de presse préalable
à la séance plénière des 19 et 20 mai 2016**

« Pour un lycée de toutes les réussites »

Sommaire

Pour un lycée de toutes les réussites

1. Un plan pluriannuel d'investissement renforcé pour faire face à la réalité des besoins.....3
2. Expérimentation d'un budget d'autonomie pour les lycées publics franciliens.....6
3. Lutte contre le décrochage scolaire.....8
4. Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise.....10
5. Une carte unique des formations initiales tournée vers les emplois de demain.....12
6. Mesures d'aides sociales et de sécurisation pour assurer l'égalité de traitement des élèves du privé avec ceux du public.....13
7. Pour des lycées sans drogue et sans addiction.....16
8. Prévenir la radicalisation dans les lycées franciliens.....18
9. Relancer l'ascenseur social : valoriser le mérite et l'excellence dans les lycées franciliens.....19

Un PPI 2016-2022 révisé et renforcé pour faire face à la réalité des besoins

Pendant 17 ans, les lycéens d'Ile-de-France ont été abandonnés : 3 chantiers de rénovation sur 4 en retard, un budget investissements des lycées en baisse de 25% entre 2010 et 2015, la division des crédits sécurité par 6 en 9 ans, l'absence de très haut débit dans la plupart des établissements, un maigre bilan en matière de création de places d'internats... Le programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2012/2022 n'a pas été à la hauteur des enjeux des Franciliens.

Il n'a pas non plus préparé la Région au choc démographique que connaissent aujourd'hui les lycées. Par exemple, **à Paris, 10% des lycées sont en sureffectif.**

Ce manque d'anticipation de la précédente majorité est aggravé par des **délais de construction excessivement longs (8,3 années en moyenne)**. Le Conseil départemental du 93 n'est-il pas parvenu à réaliser 12 collèges en 4 ans ? Ces délais sont d'autant plus inacceptables qu'ils sont générateurs de surcoûts très importants.

Face à de tels enjeux, **la Région a décidé d'anticiper la révision à mi-parcours du PPI afin d'accélérer les chantiers** grâce à des méthodes de travail innovantes, dans un contexte budgétaire contraint et des calendriers exigeants. **Un travail de mobilisation de recettes nouvelles sera également engagé, notamment à travers la valorisation du foncier lycée disponible et non nécessaire à l'action éducative.**

Pour répondre au double défi de la qualité et de la rapidité, mais aussi aux attentes des Franciliens, le PPI 2016/2022 va s'articuler autour de 4 objectifs :

1 - Améliorer les conditions de vie et d'étude

La qualité des espaces, les conditions de vie et d'étude sont facteurs de réussite scolaire. Aujourd'hui, deux actions sont pour nous fondamentales :

- Adapter les espaces d'enseignement aux nouvelles pédagogies, en intégrant les usages des technologies de l'information et de la communication ;
- Améliorer les lieux de vie, développer les internats, rénover et étendre les restaurants scolaires, construire des équipements sportifs.

2 - Permettre l'accès à une offre de qualité, sur tout le territoire francilien

Le PPI 2016/2022 répondra :

- A la croissance des effectifs lycéens ;
- Aux politiques d'orientation de l'éducation nationale, aux demandes des familles, à la prise en compte de la baisse des redoublements qui impactent la durée des parcours ;
- A l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales (avec notamment la prise en compte du développement des parcours et des classes mixtes scolaire/apprentissage et la recherche des synergies entre lycées et CFA).

3- Améliorer le pilotage opérationnel des chantiers

Face aux retards sur les chantiers des lycées franciliens et aux surcoûts pouvant atteindre 20% des projets, nous réorganisons la maîtrise d'ouvrage régionale pour garantir le triptyque coûts - délais – qualité :

- Modernisation de l'administration régionale avec une approche opérationnelle « projet »
- Recours à toutes les stratégies qui pourraient réduire les délais comme les marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé –PPP).
- **Réviser le « référentiel régional des lycées franciliens »** qui définit le cadre et les normes de construction des lycées franciliens. L'objectif est de simplifier les procédures **pour construire plus vite, moins cher, avec des coûts de fonctionnement et de maintenance moins élevés une fois le bâtiment achevé.**
- Développement de concepts architecturaux innovants pour faire face à l'accueil des élèves
- **Valoriser le foncier des lycées en accord avec les municipalités. Les recettes générées seront utilisées pour accélérer les rénovations.**

4 - Articuler le PPI avec un futur plan de maintenance ambitieux

Avec un patrimoine de lycée de plus de 6,5 millions de m² en responsabilité, nous mettons en place un plan prévisionnel de maintenance (PPM) qui prend en charge l'ensemble des actions à mener selon une planification pluriannuelle, en articulation avec la stratégie du PPI. Une attention particulière sera portée sur le patrimoine lycéen qui présente une architecture remarquable.

Mise en œuvre

Créer des places nouvelles

Concrètement, les premières études réalisées mettent en évidence l'urgence de créer 600 places d'enseignement général dans le secteur d'Evry-Corbeil, afin d'absorber la pression démographique. La capacité du lycée Pierre-Mendès-France de Ris-Orangis sera portée de 600 à 1.200 élèves.

A cette opération, s'ajouteront **12 opérations** qui entreront en phase travaux cette année. Il s'agit des opérations suivantes, **représentant un volume budgétaire de 186,997M€** :

- La construction de 2 lycées neufs et d'un internat : lycée neuf de Boulogne-Billancourt et lycée neuf de Courbevoie (92), internat de Dammartin-en-Goële (77) ;
- Les restructurations partielles de Jean-Jaurès à Paris, Alfred-Costes à Bobigny (93), Fernand-et-Nadia-Léger à Argenteuil (95) ;
- Les restructurations des demi-pensions de Gaston-Bachelard et Louis-Lumière à Chelles (77), Cité Mixte Régionale (CMR) Bergson à Paris et CMR Voltaire à Paris ;
- La rénovation simple d'Arago à Paris et du gymnase Paul-Belmondo à Arpajon (91) ;
- La rénovation globale de la CMR Gabriel-Fauré à Paris.

Relancer la politique d'internats

On dénombre aujourd'hui 8 465 places dans les 62 internats existants dans les lycées franciliens. Il convient de créer **3 000 nouvelles places** qu'il faudra inscrire dans un vrai projet pédagogique, avec un effort tout particulier pour favoriser l'accueil des jeunes filles.

Permettre l'accessibilité à tous en application de l'agenda d'accessibilité programmée

Dès 2016, la première année du plan de mise en accessibilité de lycées sera lancée (première année de mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé-ADAP régional). La région veillera à organiser un accueil personnalisé pour les lycéens en situation de handicap en offrant à chaque lycéen, quel que soit son handicap, la possibilité de suivre les études de son choix dans un établissement à proximité de son domicile.

Chiffres-clés

- 8 465 places dans les 62 internats qui existent dans les lycées franciliens. Le PPI 2016-2022 créera 3 000 nouvelles places, avec un effort particulier pour accueillir les jeunes filles.
- 8,3 ans : c'est la durée moyenne pour construire/rénover un lycée francilien.
- 20%. Le surcoût engendré par rapport au devis initial par les retards sur certains chantiers de lycées franciliens.
- 120 chantiers en retard dans l'ensemble de la Région.
- 2 500 places manquaient dans lycées en 2015. Ce chiffre montera à 18 000 en 2022 au regard des programmes de construction prévus.

Expérimentation d'un budget d'autonomie pour les lycées publics franciliens

La région a décidé de **faire confiance aux équipes pédagogiques et administratives pour leur donner plus de souplesse et leur permettre davantage de réactivité** en les dotant d'un budget d'autonomie pour soutenir leurs initiatives. Ce budget autonomie va leur permettre de développer une ambition éducative adaptée à la singularité de leur lycée et qui se fera au bénéfice des lycéens.

La mise en place de ce budget d'autonomie sera d'abord expérimentale, auprès de **10 lycées publics volontaires**. Un appel à candidatures sera lancé auprès des établissements publics d'enseignement franciliens afin de permettre **une mise en place du dispositif pour l'année scolaire 2016-2017**. Il concernera 4 volets :

1. Innovation éducative et pédagogique pour financer des projets en faveur de la réussite des élèves

Ce volet financera du soutien scolaire aux fondamentaux (écriture, lecture), du tutorat pour prévenir le décrochage scolaire, l'accueil de lecteurs étrangers pour développer les activités linguistiques, l'enseignement de la programmation informatique ou « code », le développement d'activités culturelles,....

2. « Vie lycéenne » pour permettre aux lycéens eux-mêmes de proposer des activités pour améliorer leur vie quotidienne dans l'établissement

Il financera les projets que les lycéens s'approprient, permettant le développement d'activités autour de la citoyenneté, de la mémoire, des valeurs de la République, de la laïcité, des addictions, du handicap, de la sécurité routière, de l'éducation à l'environnement, à la santé et au sport, etc.

3. Investissement, pour permettre aux établissements d'engager eux-mêmes les travaux du quotidien

Il financera des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil, de développement de la vie scolaire et de travail, d'équipement des lieux de vie : modernisation des locaux, travaux de peinture, de décoration, d'aménagement, etc.

4. Ressources humaines, pour permettre aux établissements de mieux adapter les postes d'agents régionaux dans les lycées à leurs besoins, à masse salariale constante

Il prendra la forme d'une enveloppe globale à masse salariale constante. Il permettra aux établissements de choisir les profils de poste qui répondent à leurs besoins, à l'occasion de départs d'agents par exemple (retraités ou en mobilité).

L'expérimentation mobilisera un montant total de **780 000€** :

- **530 000€ en fonctionnement**, soit une dotation moyenne de 53 000€ par lycée (2 premiers volets)
- **250 000€ en investissement** (3^e volet), soit 25 000€ en moyenne par lycée
- Le volet RH fera l'objet d'une enveloppe globale à masse salariale constante.

Le montant alloué à chaque lycée expérimentateur sera calculé en fonction du nombre d'élèves accueillis dans l'établissement et modulé en fonction des effectifs de chaque établissement. La gestion de ce budget sera assurée par le conseil d'administration du lycée.

Une évaluation du dispositif sera réalisée par la région sur la base de critères financiers et pédagogiques permettant le cas échéant de faire évoluer le dispositif. Elle sera lancée au 2^{ème} trimestre 2017, pour permettre une adaptation si besoin du dispositif pour la rentrée de septembre 2017.

Lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu majeur en termes d'insertion des jeunes franciliens et de cohésion sociale. Ces causes sont multiples : difficultés sociales ou personnelles, maîtrise insuffisante des fondamentaux, addictions, orientation non adaptée, etc.

Depuis 2013, le nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire oscille entre 26 000 et 33 000 selon les sources, sans évolution significative.

Il est de notre devoir de lutter contre ce fléau et de mettre en place des actions qui vont contribuer à améliorer la réussite de ces élèves, à garantir l'égalité des chances et à faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

L'objectif de la Région autour de cette problématique du décrochage scolaire est double : d'une part, **réduire le nombre de sorties de formation initiale en renforçant les actions de prévention**, d'autre part, **améliorer le suivi et l'accompagnement des décrocheurs vers l'insertion professionnelle et le retour en formation.**

Pour ce faire, nous allons notamment :

1 - Prévenir le décrochage scolaire en épaulant les équipes éducatives dans les établissements. La lutte contre le décrochage scolaire ne peut pas se limiter à des actions d'ensemble. **Nous devons faire du sur-mesure pour les élèves concernés : il faut traiter les problèmes de chaque lycéen individuellement.** C'est pour aller plus loin dans cette direction que la Région va soutenir toutes les initiatives qui permettent de maintenir dans le système scolaire des élèves en risque de décrochage.

- **Renforcement du tutorat.** De nombreux établissements souhaitent, pour épauler leurs élèves, s'appuyer sur des tutorats à la demande. Ceux-ci pourraient être assurés par des étudiants, notamment des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) mais aussi des salariés ou des retraités. Nous souhaitons amplifier les expériences qui existent déjà. Des conventions seront passées pour préciser les conditions de leur intervention.
- **Renforcement des mesures éducatives.** La région financera sur la base de la charte « Réussite pour tous » refondée :
 - les projets incluant une intervention dans les collèges franciliens pour préparer la transition collège / lycée et améliorer le travail sur l'orientation
 - la rémunération de personnels de l'éducation nationale dans le cadre des projets des établissements
 - les projets visant à renforcer la maîtrise des fondamentaux
 - les projets ciblés s'appuyant sur l'extension des ouvertures des établissements après la classe, en week-end ou bien avant la rentrée pour renforcer les acquis des élèves.

2 - Accompagner les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ni qualification. La Région a acquis de nouvelles compétences. Parmi celles-ci : la coordination des actions de prise en charge des jeunes qui sont sortis de formation initiale sans diplôme ni qualification. Nous allons ainsi renforcer le travail en commun de tous les acteurs d'un territoire, en particulier ceux relevant de l'éducation nationale, des missions locales, et plus largement les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Concrètement, cela passera par :

- **Rendre effective la prise de contact et de rendez-vous avec les jeunes décrocheurs.** Nous devons améliorer les opérations de repérage, de prise de contact et de suivi des jeunes en situation de décrochage. Aujourd'hui, **seulement 8% des jeunes « sans suite connue » sont contactés par les acteurs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**, qui organisent la lutte contre le décrochage scolaire. Nous passerons par un prestataire de service qui aura pour objectif de contacter chaque jeune.
- **Recentrer les missions des PSAD.** Les actions à mettre en place en 2016 seront fixées avant l'été : révision de la carte des PSAD en visant l'harmonisation de la cartographie des 56 PSAD et des 76 missions locales, diagnostic de fonctionnement etc,...
- **Soutenir les micro-lycées, les lycées du soir et les écoles de la deuxième chance.** Aujourd'hui, les structures qui agissent pour le retour à l'école garantissent l'objectif du diplôme mais sont loin de répondre aux besoins, notamment en fonction des territoires, et restent très insuffisantes dans la voie professionnelle, celle qui est la plus touchée par le décrochage. Pour combler cette lacune, nous allons épauler les structures de retour à l'école qui ont fait leurs preuves, telles que le micro-lycée, le lycée du soir, l'école de la 2^e chance, etc. La Région va encourager leur action et les inciter à se développer : **par exemple, nous voulons qu'il existe à terme un micro-lycée par département.** La Région va, par ailleurs, **lancer un nouvel appel à projet, *Phénix***, en direction des différents acteurs et partenaires, dont les PSAD, qui développent des **stratégies innovantes de retour à l'école et/ou d'insertion des jeunes décrocheurs.**
- **Utiliser les marchés publics régionaux comme un levier d'insertion pour les jeunes non qualifiés.** Les actions innovantes de recrutement direct des entreprises vont être valorisées et encouragées pour favoriser l'insertion des jeunes non qualifiés. Par ailleurs, **la Région va introduire des clauses sociales spécifiquement dédiées au recrutement de ces jeunes dans les marchés publics régionaux** : c'est une mesure de soutien concrète aux actions de remobilisation engagées par les acteurs de la PSAD.

Chiffres-clés

- 469 lycées publics et 204 privés
- **La Région compte 5 micro-lycées** : La Marre Carrée à Moissy Cramayel (77), Germaine Tillon au Bourget (93), Jean Macé à Vitry (94), Kastler à Cergy (95) et Lazare Ponticelli à Paris (13^e arr.)

Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise

Le lycée et les entreprises sont deux mondes encore trop éloignés. Il faut créer des passerelles entre eux : il est important que les lycées soient ouverts au monde des entreprises et que les entreprises soient aussi davantage en lien direct avec les jeunes et les enseignants.

1. Ouvrir les lycées aux entreprises

Développer des partenariats lycées-entreprises pour faire découvrir le monde économique, l'organisation des entreprises, leur fonctionnement, leurs codes, les métiers, grâce à des visites d'entreprises, des stages d'immersion, des conférences données par des cadres ou des entrepreneurs.

Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat en les initiant à la création d'entreprise, avec, par exemple, l'organisation d'un championnat francilien de mini-entreprises.

Former les jeunes à la lecture et l'analyse d'offres de stages ou d'emploi, à la réalisation d'une candidature et à la simulation d'un entretien d'embauche.

2. Ouvrir les entreprises aux enseignants

A l'inverse, nous voulons aussi que les **entreprises puissent accueillir des enseignants pour découvrir leur fonctionnement de l'intérieur**. La Région soutiendra toutes les initiatives comme les immersions en entreprise pour les enseignants et les équipes éducatives, les conférences, ...

3. Soutenir le développement des campus professionnels et des plateformes technologiques

Les campus des métiers et des qualifications sont des pôles d'excellence composés de lycées, CFA, universités, écoles d'ingénieur, laboratoires de recherche et entreprises, implantés sur le même bassin de formation. L'idée est d'avoir une offre de formation cohérente entre bac-3 à bac+3. Ils sont destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Aujourd'hui, en Île-de-France, seuls 2 campus sont labellisés (campus « Création numérique, image et son » et « économie touristique Val d'Europe ») et la région soutient la labellisation en cours d'un troisième campus consacré aux métiers de l'automobile. C'est insuffisant. Nous allons contribuer au développement de nouveaux campus professionnels : dans les métiers de l'aéroportuaire à Roissy, les métiers de bouche, du numérique, des services à la personne, de l'énergie, de l'aéronautique, etc.

La Région envisage de soutenir les plateformes technologiques sur le modèle du CERTA (Centre de ressources de techniques avancées), Groupement d'Intérêt Economique formé par l'Etat, la Région, les Industries Métallurgiques et Renault. Il offre aux lycéens et apprentis de la filière mécanique la possibilité de préparer leur diplôme en effectuant des travaux pratiques dans un site réel de fabrication situé à Flins (78)¹.

A ceci s'ajoute la délibération déjà votée des 100 000 premières expériences professionnelles pour les jeunes. Il s'agit de faire bénéficier les jeunes du réseau de la Région : permettre à ceux qui n'ont ni réseau, ni piston, d'avoir une porte d'entrée dans le monde du travail et de stopper le cercle vicieux : sans stage, pas de diplôme et sans première expérience professionnelle, pas d'emploi. La mise en place de ce principe « subvention contre accueil d'un jeune » sera effective dès la rentrée de septembre.

¹ Les stagiaires accueillis relèvent de la formation initiale, et de la formation supérieure et continue, ainsi que de classes de 3^e. Le budget prévisionnel 2016 du CERTA est de 384 000€.

Une carte unique des formations professionnelles initiales des lycées et CFA tournées vers les emplois de demain

Constat :

- 20% des jeunes franciliens se retrouvent sans emploi à l'issue de leur formation initiale.
- 2 dispositifs de formation professionnelle initiale existent, sans lien suffisant entre eux :
 - Les CFA, qui dépendent de la Région
 - Les lycées professionnels, qui dépendent de l'éducation nationaleCela crée un véritable millefeuille de formations existantes en Ile-de-France, avec parfois des doublons. Résultat : une carte des formations illisible pour les jeunes.

Pour la première fois, une carte unique des formations professionnelles initiales, qui regroupera les formations proposées par les lycées professionnels et par les CFA, de Bac – 3 à Bac +3, sera adoptée par la région afin de bâtir une offre cohérente sur le territoire francilien.

1. Une carte négociée bien en amont de la rentrée

Elle sera **adoptée chaque année en février** pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre de la même année. La région proposera d'ailleurs que le CREFOP installe une nouvelle commission chargée spécifiquement de la formation professionnelle par voie scolaire.

... pour répondre aux besoins d'emplois des territoires

Cette carte unique servira de levier pour adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et des secteurs qui recrutent. L'insertion des lycéens et apprentis sera ainsi plus rapide et ils auront la possibilité d'évoluer au sein de l'entreprise plus vite. Une attention particulière sera portée aux formations conduisant à des métiers en fort développement (notamment ceux liés au numérique, à la transition énergétique et à l'aide à la personne).

2. Rapprocher lycées et CFA pour bâtir une offre professionnelle cohérente

Notre objectif est d'augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle initiale. Pour cela, nous allons valoriser l'apprentissage, présenter ses atouts aux jeunes et à leur famille, et ceci dès le collège. Cette voie de formation est la plus efficace en termes d'insertion durable dans l'emploi. 70% des jeunes ayant suivi une formation en apprentissage obtiennent un travail dans les 6 mois.

Ce rapprochement se traduira par le développement de classes mixtes, où lycéens et apprentis préparent le même diplôme dans la même classe, et de parcours mixtes, du statut scolaire au statut d'apprentis. Enfin nous veillerons à la pleine utilisation des capacités d'accueil via la mutualisation des plateaux techniques ou le développement de campus des métiers.

3. Développer une évaluation des dispositifs

Enfin, nous nous doterons d'indicateurs d'évaluation précis sur la pertinence des choix opérés, sur les taux de remplissage et de réussite des formations en question, etc.

Mesures d'aides sociales et de sécurisation pour assurer l'égalité de traitement des élèves du privé avec ceux du public

A. Aides sociales

La Région va **rétablir les dispositifs régionaux d'aides sociales** auxquels les élèves des établissements privés sous contrat n'avaient plus droit depuis l'année scolaire 2012-2013, suite à la décision de la précédente mandature de leur en supprimer l'accès.

L'exécutif régional souhaite que les aides sociales soient les mêmes pour tous les élèves en application de deux principes :

1. assurer une équité de traitement entre tous les lycéens franciliens.

2. garantir une liberté de choix pour l'ensemble des parents d'élèves d'Île-de-France, quel que soit leur revenu.

Dès la rentrée 2016, les élèves des lycées privés bénéficieront des mêmes aides sociales régionales que ceux des lycées publics.

Quatre dispositifs régionaux d'aides sociales en faveur de tous les lycéens sont concernés :

1. aide à l'acquisition des manuels scolaires

Aide destinée au renouvellement des manuels pour les effectifs des niveaux IV (baccalauréat) et V (CAP, BEP) afin d'assurer le complément des collections sur la base des pertes ou détériorations d'ouvrages et des changements de programmes décidés par l'Éducation nationale.

- **Prêts des manuels** aux élèves durant l'année scolaire (par les établissements) et **achat de livrets d'exercices** pour les classes des filières professionnelles, pour les élèves du privé au même niveau que les élèves du public.

2. aide à l'équipement

Cette aide concerne les élèves de première année de CAP, Bac techno et Bac Pro des formations dites de « production » et de certaines formations dites de « services » et, sous condition de ressources, les élèves de première année de BTS et des diplômes assimilés (QF ≤ 10 140 €).

Parmi les spécialités éligibles : santé (sauf sciences médico-sociales), accueil, hôtellerie, tourisme, coiffure, esthétique, spécialités des services aux personnes, protection de l'environnement, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance, hygiène et sécurité, etc.

- **Mise à disposition des élèves**, par les lycées, **de matériels, équipements et outillages onéreux** nécessaires aux filières de l'enseignement professionnel et technologique, pendant toute leur scolarité
 - montant de l'aide : **131€ / élève** pour l'année scolaire 2016-2017
 - équipements individuels : vêtements de représentation (costume, tailleur, chaussures), vêtements et équipements de protection (blouse, bleu, gants, casque, lunettes de protection), outillage (couteaux, pinceaux, outils), instruments (pipette, calculatrice), petit matériel (dessin, couture), etc.

L'équipement reste la propriété du lycée, à l'exception des équipements personnels (vêtements, chaussures, etc.).

3. aide à la demi-pension

Aide annuelle destinée aux élèves demi-pensionnaires (dont la tranche de QF est < à 10 140 €), comportant 5 tranches allant de 87 € à 215 € annuels, intervenant en déduction du montant à régler par les familles pour la restauration scolaire.

4. aide aux frais de concours

Aide annuelle, attribuée par concours et **destinée aux élèves de seconde année des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**, elle est versée sous conditions de ressources et limitée à 3 concours par an, **pour régler les dépenses telles qu'inscriptions, hébergements et transports.**

- Elle est déléguée par la Région aux établissements qui la versent directement à l'élève ou à sa famille, dont le QF est \leq à 10 140 €
 - montant de l'aide : **270 €** pour l'année scolaire 2016 et **plafonnée à 810 € pour chaque élève** remplissant les conditions de ressources.
 - Au regard du barème régional (QF \leq 10 140 €), **tous les boursiers y sont éligibles.**

B. Sécurisation

Compte tenu des événements dramatiques qui ont notamment frappé la Région Île-de-France en 2015, l'exécutif régional, pour lequel la sécurité des Franciliens est une priorité, a réactivé la ligne budgétaire « sécurité » afin d'améliorer la sécurisation des lycées. Depuis le mois de janvier, la Région a débloqué 3 M€, pour le premier trimestre 2016, pour sécuriser 107 établissements publics.

Dans un souci d'équité, la Région va étendre le concours financier qu'elle apporte à la sécurisation des lycées publics aux établissements privés sous contrat d'association avec l'État. En permettant aux établissements privés d'améliorer leurs conditions de sécurité et d'assurer la mise à niveau de leurs installations en la matière, **la Région agit pour contribuer à la protection de tous les lycéens et de toutes les communautés éducatives d'Île-de-France.**

204 lycées franciliens privés sous contrat au sein desquels **93 000 élèves** étudient **vont ainsi pouvoir demander et bénéficier d'une aide régionale à l'investissement** pour leur permettre d'assurer la mise à niveau de leurs installations. **2 M€ seront consacrés cette année à la sécurisation des établissements privés sous contrat d'association.**

Pour assurer une sécurisation effective de ces établissements, l'aide régionale pourra être utilisée pour réaliser :

- Des travaux d'installation et de renforcement des **dispositifs d'alarme anti-intrusion et de vidéosurveillance**

- Ainsi que des travaux de **sécurisation des accès aux lycées** : sas, contrôles d'accès, loges, remplacement ou installation de portes, de portillons ou de portails, installation, remplacement ou rehaussement de clôtures, travaux de barreaudages, etc.
 - montant de la subvention : **100 000 € / opération** (une opération = réalisation de travaux de sécurisation sur un ensemble immobilier une année considérée)

Chiffres-clefs

- **469 lycées publics et 204 lycées privés** en Île-de-France

- Montant de l'aide à la demi-pension, en fonction du QF, pour l'année scolaire 2016-2017
 - **215 € / an pour QF entre 0 € à 3 125 €**
 - 173 € / an si $QF \leq 3\ 125\ €$ et $< 4\ 650\ €$
 - 128 € / an si $QF \leq 4\ 650\ €$ et $< 7\ 050\ €$
 - 109 € / an si $QF \leq 7\ 050\ €$ et $< 9\ 390\ €$
 - **87 € / an si $QF \leq 9\ 390\ €$ et $< 10\ 140\ €$**

Pour des lycées sans drogue et sans addiction

Les addictions (drogue, alcool) et pratiques addictives reconnues comme telles par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives touchent aussi les lycéens dans les établissements et pas seulement à l'extérieur. C'est une des causes du décrochage scolaire.

Les études montrent que la consommation de cannabis et d'alcool n'a cessé de progresser depuis 2014.

Une **note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (du Ministère de l'Education Nationale) publiée en décembre 2015** montre que **la part de la consommation de stupéfiants a plus que doublé dans les lycées en 3 ans passant de 4 à 10 % et une progression des incidents liés à la consommation de stupéfiants.**

Une étude de l'Inserm pour la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) **a établi un bilan des connaissances scientifiques sur les vulnérabilités des adolescents à l'usage de substances psychoactives pour lesquelles un risque de comportement addictif est avéré (alcool, tabac, cannabis).**
<http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/conduites-addictives-chez-les-adolescents-une-expertise-collective-de-l-inserm>.

Les études montrent également qu'à long terme, l'alcoolisation massive - sous forme d'ivresses répétées à l'adolescence – accroît les difficultés d'étude. Quant à la consommation de cannabis, elle est un facteur aggravant des situations à risque : violence, agressivité, manque de concentration et démotivation scolaire. Selon l'étude internationale du Lancet, les jeunes consommant du cannabis ont 60 % de risques supplémentaires d'échecs scolaire que leurs camarades qui n'en consomment pas.

La démarche régionale repose sur une ambition : **faire des lycées des espaces sanctuarisés.** Dans le cadre de ses compétences, la région a le devoir de prévenir et d'informer la jeunesse du danger des addictions.

1 – Etablir un diagnostic pour chaque lycée

Afin que la région puisse épauler efficacement les proviseurs et les communautés scolaires, elle demandera à chaque lycée d'établir un diagnostic sur la situation de l'établissement au regard de la consommation de substances addictives. Les lycées pourront s'appuyer sur les associations reconnues par la région et compétentes en ce domaine pour élaborer leur diagnostic. Ce diagnostic portera également sur l'environnement de l'établissement afin d'identifier les éventuels trafics de drogue autour de celui-ci.

Pour les aider à établir ce diagnostic, la région financera, après délibération du conseil d'administration, les établissements qui souhaitent (comme la loi le permet), utiliser des tests de dépistage salivaire de consommation de cannabis et/ou d'autres outils de diagnostic comme les éthylotests.

Les résultats de ce dépistage conduit **sous couvert du secret médical** seront transmis :

- Au lycéen lui-même s'il est majeur
- Aux parents si le lycéen est mineur

Le chef d'établissement ne recevra aucun résultat individuel. Seul un bilan global lui sera remis.

Ce diagnostic débouchera sur des propositions d'actions communiquées à la Région, qui comprendront :

- Un volet de prévention
- Un volet de diagnostic
- Un volet sécuritaire visant à lutter contre les trafics
- Un volet de prise en charge des soins

2– Mettre en place des actions de prévention efficaces

La Région soutiendra les actions de formation des personnels : **les professeurs pourront recevoir une formation en addictologie**. Chaque établissement sera invité à désigner un **référent « addiction et conduite à risque »**, formé au repérage précoce des conduites à risque par des professionnels de santé. La Région formera enfin des « **lycéens relais** » qui seront les interlocuteurs des autres lycéens pour leur transmettre des messages de prévention, car il est prouvé que dans la prévention des conduites à risque, la parole d'un autre jeune porte souvent plus que celle d'un adulte.

3 – Mettre en place un plan de lutte contre les dealers

La Région s'appuiera sur le « bouclier de sécurité » voté au Conseil régional au mois de janvier 2016 pour :

- Sécuriser à 100% les trajets entre le lycée et les transports publics
- Financer des dispositifs de vidéo protection à l'extérieur et à l'intérieur des établissements
- Assurer la présence des forces de l'ordre à proximité des lycées. Cette présence conditionnera le financement de la construction des commissariats et les aides à l'équipement des polices municipales.

4 – Soutenir le réseau associatif

Le succès de la politique de lutte contre les addictions passe également par la prise en charge spécifique des jeunes consommateurs afin de mettre fin à leur addiction par des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et des centres jeunes consommateurs qui proposent notamment des consultations anonymes et gratuites pour les mineurs. Afin de pouvoir les mettre en relation avec les établissements, une cartographie de ces centres sera établie. La région soutiendra financièrement le réseau associatif (y compris des associations de parents d'élèves) auxquels ces centres sont adossés.

**Prévenir la radicalisation :
un cycle de conférences par des « grands témoins contre le terrorisme »**

De nombreux proviseurs et enseignants nous ont alertés sur des cas de radicalisation dans leurs établissements et fait part de leur besoin d'être soutenus pour prévenir ce fléau, et aidés pour y remédier.

La Région proposera aux établissements un cycle de conférences, intitulé « **Des grands témoins contre le terrorisme** » dans les établissements qui relèvent de sa compétence (lycées, CFA, IFSI), animé par des personnes qui ont vécu dans leur chair la réalité du terrorisme. D'ores et déjà, **Samuel Sandler**, père de Jonathan Sandler assassiné par Mohammed Merah à Toulouse en 2012, et **Latifa Ibn Ziaten**, mère d'Imad Ibn Ziaten également assassiné par Mohammed Merah, fondatrice et présidente de l'association « Imad pour la Jeunesse et la Paix », sont prêts à effectuer ces conférences.

La méthode a pour objectif de faire témoigner des victimes et ainsi contribuer efficacement à former la mémoire et la conscience citoyenne.

Ces conférences permettront de donner aux élèves les clefs leur permettant de décrypter et de s'armer intellectuellement face aux discours de haine et de fanatisme. Ce travail sera effectué en articulation étroite avec ce que font l'Éducation nationale et les réseaux associatifs investis dans la prévention contre la radicalisation.

Par cette initiative, la Région entend prendre toute sa part dans la réaffirmation des valeurs de la République. Ces conférences doivent servir de point d'appui pour promouvoir la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, dans le respect d'autrui et dans le cadre protecteur de la laïcité.

La région demandera également au Conseil régional des Jeunes de se saisir de ces sujets de fond qui concernent la jeunesse et **de réfléchir à des propositions** qui pourraient faire vivre cette initiative.

Relancer l'ascenseur social : valoriser le mérite et l'excellence dans les lycées franciliens

Nous voulons que le lycée redevienne le lieu de la promotion sociale, de l'ambition et de la réussite, pour faire valoir son mérite et renouer avec l'excellence républicaine.

En parallèle, la Recherche et l'enseignement supérieur constituent l'un des atouts décisifs de la Région dans la compétition internationale sur l'attractivité des territoires. L'Île-de-France joue un rôle de premier plan dans ces domaines. Elle accueille en effet plus de 645 000 étudiants (soit 1 étudiant sur 4) au sein de ses 17 universités et plus de 350 écoles, et concentre sur son territoire un quart des diplômés français du supérieur. Le soutien à la Recherche et à l'enseignement supérieur va ainsi **augmenter de 25% dès cette année**. Il s'agit de notre **action prioritaire** pour faire de la région Île-de-France la plus attractive du monde.

Pour contribuer à cette double ambition de refaire du lycée un lieu de réussite et de développer la valorisation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, nous allons notamment :

- 1. Récompenser le mérite tout au long des études et éviter les phénomènes d'autocensure et la sélection par l'argent.** Pour ce faire, nous allons rétablir au niveau régional une bourse au mérite pour les bacheliers avec mention très bien issus de familles à faibles revenus, que le gouvernement actuel a divisé par deux. Celle-ci sera mise en œuvre dès la rentrée universitaire 2016. **Son montant est fixé à 900 euros annuels.** Avec cette bourse, nous permettrons aux bacheliers concernés (habitant l'Île-de-France et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien ou une formation sanitaire et sociale) de compenser la division par deux du montant de l'aide au mérite décidée par l'Etat en 2015 (900 euros au lieu de 1800). **Nous allons y consacrer près de 2 M€.**
- 2. Développer les cordées de la réussite dans les lycées franciliens.** Elles visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Il s'agit d'un partenariat entre des établissements de l'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires) et des lycées situés dans des quartiers prioritaires. Ce partenariat prend plusieurs formes comme le tutorat, l'accompagnement académique et scolaire, l'accompagnement culturel ou l'internat. Il vise à guider les élèves qui en ont la motivation et les capacités vers des parcours d'excellence. **Nous allons soutenir l'ensemble des lycées qui souhaitent créer ou développer « Les cordées de la réussite » dans le but de créer un réseau régional du tutorat.** 81 cordées de la réussite en Île-de-France : 31 pour l'académie de Créteil, 30 pour l'académie de Versailles et 20 pour l'académie de Paris. 68 % des tutorés poursuivent leurs études dans le supérieur : 38 % des tutorés font des études longues (> bac +3, universités ou grandes écoles) et 30 % des tutorés font des études courtes (BTS, IUT).
- 3. Soutenir l'orientation des lycéennes vers les métiers scientifiques et les parcours d'excellence.** Nous voulons inscrire les filles dans une spirale de la réussite. Encore aujourd'hui, on remarque des parcours très différenciés selon le sexe des élèves. A diplôme équivalent, une fille s'insèrera moins bien sur le marché de l'emploi. C'est comme ça que l'on alimente depuis des années les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes en France ! Il est crucial de développer une meilleure mixité dans les filières. Une fille ne doit plus hésiter à rentrer 1^{ère} scientifique si elle le souhaite et si elle en a les capacités.

Pour ce faire, la Région va renforcer les actions de soutien à la réussite des filles, en agissant sur la sensibilisation aux métiers scientifiques, aux nouvelles technologies et en développant un programme ambitieux et à long terme d'accompagnement scolaire pour des parcours d'excellence auprès de lycéennes de quartier relevant de la politique de la ville (tutorat, places réservées en internat d'excellence, soutien financier).

- 4. Donner une seconde chance d'accéder à l'enseignement supérieur aux non bacheliers.** A cause de certains aléas de la vie (difficultés sociales, scolaires, médicales, grossesse précoce...), des élèves ne sont pas en mesure de passer leur baccalauréat en temps et en heure. Parce qu'un accident de la vie ou de parcours peut arriver à tout un chacun, nous voulons leur donner une seconde chance d'accéder à des études supérieures. Nous proposons donc la création d'une bourse incitant au passage du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). D'un montant de 900 euros, l'attribution de cette bourse régionale sera conditionnée au niveau de ressources des candidats.

Nous voulons aussi inciter et favoriser les études supérieures des personnes en situation de handicap. Plus de 80% d'entre elles ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat et les étudiants en situation de handicap représentent moins de 1% des effectifs nationaux poursuivant des études supérieures. Pour y remédier, nous allons mettre en place des actions de communication spécifiques à leur égard afin de les informer du dispositif régional, en lien avec les MDPH, les relais handicap des universités...

Avec la mise en œuvre de ces dispositifs, la Région Île-de-France récompense le mérite et l'excellence et favorise la promotion sociale.

Chiffres-clés

- En Ile-de-France, 14 universités sont habilitées à délivrer le DAEU (Université Paris 13, Université de Cergy-Pontoise, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines...)
- A chaque rentrée universitaire : près de 1050 franciliens inscrits en DAEU. Près de 60% d'entre eux sont sans aucune qualification ou titulaire d'un diplôme de niveau V.
- Budget ESR : hausse des crédits de 25% par rapport à ce qui a été réalisé en 2015.
- Le coût de ces deux dispositifs :
 - ➔ Les bourses au mérite : 1,8 M€ est inscrit en 2016 pour des aides à destination des bacheliers bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux et ayant obtenu leurs baccalauréat avec mention « très bien ».
 - ➔ L'aide au DAEU : 500 000 euros sont prévus pour financer ce dispositif.